Motions

Nous vivons aussi selon des codes de conduite personnels et institutionnels qui reflètent l'esprit de liberté, d'initiative et d'égalité auquel nous croyons tous. Il s'agit là des principes auxquels mon parti croit fermement et qui me sont depuis toujours particulièrement chers.

[Traduction]

Contribuer à permettre à tous les Canadiens d'être plus directement touchés par la Charte était pour moi un profond défi personnel. Je manquerais toutefois à l'honnêteté si je ne vous disais pas qu'il y a eu des moments au cours de ces consultations où je me suis demandée si notre attitude vis-à-vis de particuliers et de groupes de notre société n'était pas parfaitement inhumaine. La réalité de ces mots «discrimination systémique» n'a cessé de nous sauter aux yeux, notamment à propos de groupes parfaitement identifiables. J'espère que, bien que je sois personnellement déçue par les résolutions que le gouvernement nous a soumises en réponse, le rapport «Cap sur l'égalité», nous avons sensibilisé les gens au fait qu'ils ne sont pas victimes de la discrimination individuellement, mais collectivement; et que nous devons ensemble trouver le moyen de surmonter le problème. Si nous le pouvons, nous aurons accompli quelque chose.

Nous nous sommes bien sûr heurtés à certaines questions complexes de droit et de jurisdiction auxquelles il faut trouver des solutions, mais il était également exaspérant d'examiner des problèmes qui auraient dû être réglés depuis longtemps. Ces problèmes ont été rejetés d'un comité ou groupe d'étude à l'autre parce qu'ils constituaient des sujets politiquement brûlants, économiquement coûteux, ou n'entraient pas dans le moule de la société du point de vue du monde des affaires. La réponse du gouvernement témoigne du fait que ces considérations étaient plus importantes que le droit à l'égalité des individus et la suppression de la discrimination.

Pourquoi est-il encore impossible aux personnes en fauteuil roulant d'entrer dans certains immeubles, de visiter des musées ou des expositions, d'aller au théâtre, ou de voyager en avion ou en train à cause d'installations inadéquates? Pourquoi portons-nous l'insulte à son comble en disant à ces personnes que leur manque de mobilité les disqualifie pour certains emplois? Pourquoi continuons-nous à considérer les gens selon leurs handicaps plutôt que leurs aptitudes? C'est là un obstacle majeur au progrès. Pourquoi des femmes viennent-elles encore réclamer devant des comités comme le nôtre un semblant d'égalité de traitement en milieu de travail? Pourquoi risquent-elles de perdre emploi et salaire quand elles décident d'avoir un enfant et de prendre un congé de maternité? Pourquoi trouvons-nous si extravagant qu'un père désire lui aussi prendre congé pour consacrer de son temps à son enfant? Pourquoi doit-il prétendre qu'il est malade ou qu'il est survenu une tragédie dans sa famille qui l'empêche de se présenter au travail? Pourquoi nos lois ne sont-elles pas conformes à ce que nous disons? Si elles l'étaient, nous aborderions peut-être nos problèmes avec plus d'humanité. Pourquoi des gens pleins d'énergie et d'enthousiasme sont-ils automatiquement et sans recours dépouillés de leur dignité à 65 ans? Il faut nous soucier des individus, non de la collectivité. Telle était l'orientation de notre travail. Pourquoi certaines tâches sont-elles convenables pour les femmes dans les Forces armées tandis que d'autres sont strictement réservées aux hommes? Quand allons-nous abandonner cette façon de penser par stéréotypes qui empêche d'envisager une situation dans son ensemble, de fonder nos décisions sur les aptitudes individuelles et de définir clairement rôles, fonctions et tâches d'un emploi? Pourquoi les homosexuels sont-ils encore victimes de discrimination au travail ou lorsqu'ils veulent acheter ou louer un logement?

Je suis fière de la façon dont notre comité s'est acquitté de sa mission. Nous avons examiné l'article 15 de la Charte dans une optique très vaste et très généreuse. A notre avis, les motifs de discrimination interdits doivent seulement servir d'exemples et ne sont nullement exhaustifs. Nous savons parfaitement que l'égalité est un concept assez difficile à définir. Nous avons étudié très attentivement les raisons pour lesquelles l'égalité ne voulait pas dire nécessairement un traitement égal. Nous cherchons plutôt à obtenir l'égalité des résultats. Les paroles du juge Brian Dickson, que nous avons choisies pour présenter notre rapport, expriment de façon très succincte les raisons pour lesquelles nous souhaitions que le gouvernement prenne des initiatives pour supprimer l'inégalité en légiférant et en évitant le recours aux tribunaux dans la mesure du possible. Il vaut la peine de le répéter afin de bien s'en rappeler. S'il n'en tenait qu'à moi, j'enverrais une note à tous les députés pour qu'ils la collent sur leur bureau et la lisent chaque jour. Voici ce qu'il a dit:

Une consitution . . . est rédigée en prévision de l'avenir. Elle vise à fournir un cadre permanent à l'exercice légitime de l'autorité gouvernementale et, lorsqu'on y joint une . . . Charte des droits, garantissant la protection constante des droits et libertés individuelles . . . (Elle ne doit pas être interprétée) comme un testament de peur qu'elle ne le devienne.

... même si les tribunaux sont les gardiens de la constitution et des droits qu'elle confère aux individus, il incombe à l'assemblée législative d'adopter des lois qui contiennent les garanties appropriées permettant de satisfaire aux exigences de la constitution.

A mon avis, si nous voulons vraiment remplir notre mission de législateurs, nous devons commencer par écrire des lois qu'il sera possible de comprendre sans avoir à consulter je ne sais combien d'avocats pour savoir ce qu'elles veulent dire. Les lois adoptées doivent pouvoir être appliquées. Il ne faut pas faire de lois impossibles à appliquer. Voilà ce que j'en pense.

Notre rapport contenait 85 recommendations. Si ces recommandations étaient adoptées, nous nous trouverions au premier rang des progressistes au lieu de faire figure de réactionnaires.

(1620)

Notre parlement est l'instrument le plus efficace pour remédier à l'inégalité et à la discrimination. Je crois comprendre que certaines recommandations ne se sont pas révélées populaires au point de vue politique au sein du caucus tory et quelques députés de mon propre caucus ne les trouvent pas populaires parmi leurs électeurs ou satisfaisantes à leur point de vue. Cela est inadmissible. Ce n'est pas la réaction viscérale d'un individu qui doit dicter le droit à un traitement égal et à des chances égales dans notre société. Je sais que ces députés ont tenté de faire rejeter certaines recommandations et ont proposé qu'elles soient renvoyées pour être étudiées davantage. Cela me peine et m'attriste vivement. L'article 15 figure dans notre législation et nous ne devrions plus agir en fonction de ce qui est populaire auprès de l'électorat. Laissons-nous guider par nos principes plutôt que par les derniers sondages Decima.